

**LISTE DE PIÈCES À FOURNIR
(Pour le(s) locataire(s))**

A) Pièces justificatives d'identité en cours de validité :

- Carte d'identité en cours de validité (à défaut passeport valide ou permis de conduire),
- Pour les étrangers, permis de séjour valide.

B) Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- 3 dernières quittances de loyer,
- Attestation du précédent bailleur, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges,
- Attestation sur l'honneur d'hébergement à titre gracieux par un tiers,
- Dernier avis de taxe foncière, ou titre de propriété de la résidence principale.

C) Documents attestant de l'activité professionnelle :

- Si salarié : contrat de travail ou de stage,
- Si en cours d'embauche : attestation du futur employeur (rémunération, date de début et durée du contrat),
- Si gérant d'une entreprise commerciale : extrait Kbis (Registre Commerce Sociétés) de moins de 3 mois,
- Si artisan : extrait D1 (Registre Métiers) de moins de 3 mois,
- Si travailleur indépendant : certificat d'identification de l'INSEE,
- Si profession libérale : carte professionnelle,
- Si étudiant : carte d'étudiant ou certificat de scolarité (année en cours),
- A défaut, toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle exercée.

D) Documents relatifs aux ressources financières :

- 2 derniers avis d'imposition,
- Si salarié : 3 derniers bulletins de salaire (ou indemnités de stage),
- Si activité professionnelle autre : bilans des 2 derniers exercices,
- Justificatifs divers (indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et allocations) des 3 derniers mois,
- Attestation de simulation (établie par l'organisme payeur ou par le locataire) relative aux aides au logement,
- Si étudiant boursier : avis d'attribution de bourse,
- Si propriétaire immobilier : dernier avis de taxe foncière (ou titre de propriété),
- Justificatifs de revenus fonciers, rentes viagères, revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

DANS L'ÉVENTUALITÉ OU VOS REVENUS MENSUELS NE CORRESPONDRAIENT PAS À TROIS FOIS LE MONTANT DU LOYER (CHARGES COMPRIS), VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT NOUS PRÉSENTER UN GARANT SOLVABLE QUI ENTRERA DANS CE CAS DE FIGURE, LEQUEL NOUS PRODUIRA UN DOSSIER COMPLET CONTENANT LES PIÈCES LISTÉES EN ANNEXE (SOUS RÉSERVE QUE LE LOGEMENT NE SOIT PAS ASSURÉ EN GLI).

A la signature du bail vous devez déposer :

- **un dépôt de garantie (correspondant à UN mois du loyer HC sauf pour les meublés),**
- **les honoraires d'agence (selon les locations),**
- **le montant du loyer correspondant au mois en cours.**

Après la signature du bail, une attestation d'assurance Multirisques Locataire précisant la date d'effet (jour de la remise des clés) et mentionnant toutes les personnes figurant au bail, sera remise au Bailleur par le Locataire.

**LISTE DE PIÈCES A FOURNIR
(Pour le(s) garant(s))**

A) Pour les Garants personnes physiques, pièces justificatives d'identité :

- Carte d'identité en cours de validité (à défaut passeport valide ou permis de conduire).

B) Pour les Garants personnes morales, pièces justificatives suivantes :

- Statuts et extrait Kbis (Registre Commerce Sociétés) de moins de 3 mois,
- Justificatif d'identité du représentant légal de la personne morale.

C) Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- Dernière quittance de loyer,
- Facture d'eau, ou de gaz, ou d'électricité, ou attestation d'assurance logement (moins de 3 mois),
- Dernier avis de taxe foncière, ou titre de propriété de la résidence principale.

D) Documents attestant de l'activité professionnelle :

- Si salarié : contrat de travail ou de stage,
- Si en cours d'embauche : attestation du futur employeur (rémunération, date de début et durée du contrat),
- Si gérant d'une entreprise commerciale : extrait Kbis (Registre Commerce Sociétés) de moins de 3 mois,
- Si artisan : extrait D1 (Registre Métiers) de moins de 3 mois,
- Si travailleur indépendant : certificat d'identification de l'INSEE,
- Si profession libérale : carte professionnelle,
- A défaut, toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle exercée.

E) Documents relatifs aux ressources financières :

- Derniers avis d'imposition,
- Si propriétaire : titre de propriété d'un bien immobilier, ou dernier avis de taxe foncière correspondant,
- Si salarié : 3 derniers bulletins de salaire,
- Si activité professionnelle autre : bilans des 2 derniers exercices,
- Justificatifs divers (indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et allocations) des 3 derniers mois
- Si propriétaire immobilier : dernier avis de taxe foncière (ou titre de propriété).